

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## Sur une installation classée pour la protection de l'environnement Soumise à enregistrement

(code de l'environnement , Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires  
articles L. 512 – 7 et R. 512 – 46 – 1 et suivants)

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

## SAS BIOMETHABRENNE sur la commune de Jeu-les-Bois

**Nature de l'installation :** Installation d'une unité de méthanisation et de valorisation d'intrants

**Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :**

|                       | Rubrique | Alinéa | Régime | Libellé de la rubrique (activité)   | Seuil de classement                           | Capacité de l'activité  |
|-----------------------|----------|--------|--------|---|---|---|
| Installation projetée | 2781     | 1-b    | E      | Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires | < 100 t/j                                     | 53 t/j  |
|                       | 2171     | /      | D      | Fumiers, engrais et supports de culture (dépôts de) renfermant des matières organiques et n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole        | Le dépôt étant supérieur à 200 m <sup>3</sup> | 8 dépôts de 1000 m <sup>3</sup><br>1 dépôt de 3000 m <sup>3</sup> |

**Demandeur :** SAS BIOMETHABRENNE

**Emplacement de l'installation :** aux lieux-dits Le Petit Rimbault et le Grand Rimbault, Jeu-les-Bois

**Durée de la consultation :** 4 semaines

**du mardi 1er septembre 2020 au lundi 28 septembre 2020 inclus**

**Le dossier est déposé à la mairie de Jeu-les-Bois** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- ↪ **Le lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45**
- ↪ **Le mercredi : de 08h30 à 12h30**

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'environnement – CS 80583 – 36019 Châteauroux Cedex – consultation publique – dossier SAS BIOMETHABRENNE - Jeu-les-Bois)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre pourra se prononcer pour :

- ↪ soit un enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ;
- ↪ soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à l'étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;
- ↪ soit un refus.